

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – D. QUEZET – P. WUILLEMIN – S. GUYOT.

Mesdames : O. TIERSONNIER - V. BONNEMOY - D. DEVAUX - L. BISCHOFF – R. POUPELIN.

Absents excusés : J.J. COMBARET et N. CERCLÉ.

Pouvoir : Jean Jacques COMBARET à Mr Alain VERNISSE.

Le compte rendu de la séance du 26 Septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Informations données par Mr Le Maire.

- Vestiaires stade : travaux faïence, carrelage en cours, reste à prévoir l'assainissement, et l'aménagement extérieur.
- Point sur les subventions.
- Point sur les travaux suite à la grêle du 4 juin 2022, devis Vacus Yoann accepté pour réparation provisoire plaque fibro-amiante de la CABL.
- Rendez-vous avec l'expert le 6/12/2022 pour le rapport final du sinistre grêle.
- Compte rendu de la visite des 2 Conseillers Départementaux : J. Laurent et N. Tabutin.
- Parution du bulletin n° 22
- Bilan financier.
- Compte rendu des diverses commissions.

CONTRAT A DUREE DETERMINEE.

Le Maire informe les membres que le contrat PEC conclu avec Emelyne SOURIOUX arrive à son terme le 22 Novembre 2022. Il n'y a plus de possibilité de renouvellement.

Pour la bonne organisation des services, il est décidé d'engager Emelyne SOURIOUX, en contrat d'engagement pour une durée déterminée d'un an à compter du 23 novembre 2022 jusqu'au 22 novembre 2023, soit :

- 7 h ½ hebdomadaire, en tant qu'adjoint administratif, catégorie C, pour le secrétariat de l'agence postale communale et
- 24 h ½ hebdomadaire, en tant qu'adjoint technique, catégorie C, pour la gestion de la garderie, fonction ATSEM à l'école maternelle, aide à la cantine et accompagnement dans le bus scolaire.

Les membres à l'unanimité, approuvent cette décision.

CONTRAT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Le Maire informe les membres que Mme Rives Marjorie, engagée en contrat d'accroissement temporaire pour assurer les fonctions d'agent de service au restaurant scolaire depuis le 1^{er} septembre 2022, a démissionné de son emploi le 20 octobre 2022 pour raisons personnelles.

Un contrat identique vient d'être signé avec Mme Coralie Garrivier domiciliée à Trézelles, qui assurera cet emploi, pour la période du 7 novembre 2022 au 7 juillet 2023.

Elle sera rémunérée sur base de 8 heures hebdomadaires, uniquement les semaines scolaires.

Les membres à l'unanimité, approuvent cette décision.

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le Maire informe l'Assemblée que suite au départ de Mme Chloë CHENNAVIER, qui a mis fin à son contrat le 1^{er} Novembre 2022 pour une nouvelle formation dans la petite enfance, il convient de la remplacer. Elle exerçait les fonctions d'ATSEM auprès de la directrice de l'école, la surveillance des

enfants à la garderie, à la cantine scolaire, et dans le bus scolaire, ainsi que le secrétariat à l'agence postale.

Des contacts ont été pris auprès de la mission locale et du Pôle Emploi. Une candidature a été reçue, après examen de son dossier, il est décidé de recruter **Mme Roxame CHARLIER** domiciliée à Trézelles.

Un contrat parcours emploi compétences est signé pour une durée de 9 mois, renouvelable une fois 6 mois, à compter du **7 Novembre 2022**, avec une durée de 32 heures par semaine. Ce contrat est financé à hauteur de 40 % par l'Etat, pour 26 heures hebdomadaires.

Il est convenu que le reste à charge sera partagé à part égale entre les deux communes, soit 50 % pour la commune de Varennes sur Têche et 50 % pour la commune de Trézelles, uniquement pour la partie école. Un décompte sera fait chaque fin de trimestre.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

Compte tenu du départ à la retraite le 1^{er} août 2022 de Mme Jacqueline MALLERET, adjoint technique principal de 2^e classe, catégorie C, exerçant les fonctions de cantinière à l'école de Trézelles, les membres du Conseil Municipal décident de supprimer :

- le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, temps non complet, pour une durée de 19 h 75 hebdomadaires, et de créer à compter du 1^{er} décembre 2022
- un poste d'adjoint technique, catégorie C, temps non complet, pour une durée de 12 hebdomadaires, afin de permettre l'embauche d'un nouvel agent.

Cette demande sera soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

DEVIS SPARA - Remplacement extincteurs :

Suite au contrôle annuel de vérification des extincteurs de la commune par SPARA PROTECTION, il convient de 4 extincteurs et de prévoir 3 nouveaux extincteurs pour le local « garage des caravanes, local bibliothèque et stade municipal.

Les membres à l'unanimité approuvent ce devis qui s'élève à la somme de 729,46 € TTC pour la totalité.

MOTION AMF – CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE :

Les membres du conseil municipal approuvent la motion proposée par l'Association des Maires de France sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Questions diverses :

- Cérémonie des vœux le samedi 17 décembre 2022 à 17 heures.
- Panneaux de signalisation et adressage à étudier.

